



Donation d'une habitation principal et réduction du rsa ?

Par **N2O_13**, le **27/04/2011** à **17:35**

Bonjour,

J'ai une question concernant la futur donation de mon père de l'appart dans lequel je vie et une réduction de mon RSA.

je vie et rénove une maison diviser en 2 appart sur Aubagne, 55m² pour une valeur d'environ 140k€ et et 65m² pour ? bref

la viabilisation de cette dernière est pris en charge par mes parents et une fois finis (6 à 8 mois) ils comptent me faire don de la première partie (celle ou j'habite, logement unique et principal) mais vue que je vais continuer l'aménagement et la déco après j'aurai voulu continuer avec le même revenue afin d'y etre à plein tps.

Pouvez vous me dire si dans se cas la valeur du RSA se vera réduite. j'ai eu plusieurs version. merci beaucoup

Par **corimaa**, le **27/04/2011** à **18:34**

Le RSA est calculé par rapport à vos revenus et non par rapport à votre patrimoine. Donc si vous n'avez aucun revenu supplémentaire, rien ne va bouger

Par **mimi493**, le **27/04/2011** à **18:57**

Les ressources pour le RSA doivent aussi correspondre au niveau de vie.

Comment peut-on rénover une maison en n'ayant que le RSA ? C'est impossible. Donc une enquête est possible sur la contradiction avec les ressources déclarées et le niveau de vie (là, ils peuvent exiger le remboursement de ce qui a été touché, donc saisie du logement possible)